

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, tenue le vendredi 20 décembre 2019, à 8 h 30, au bureau de la MRC de la Vallée-du-Richelieu situé au 255, boulevard Laurier, McMasterville, Québec, J3G 0B7.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Martin Dulac, Municipalité de McMasterville, délégué, président
Madame Louise Allie, Ville de Beloeil, déléguée suppléante
Madame Vicky Langevin, Ville de Saint-Amable, déléguée
Monsieur Normand Teasdale, Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, délégué suppléant
Monsieur Gilles Lamoureux, Municipalité de Verchères, délégué suppléant
Madame Marilyn Nadeau, Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, déléguée
Monsieur André Lemay, Ville de Sainte-Julie, délégué suppléant
Monsieur Normand Varin, Ville de Sainte-Julie, délégué
Madame Brigitte Minier, Ville de Mont-Saint-Hilaire, déléguée

SONT ABSENTS :

Madame Maud Allaire, Ville de Contrecoeur, déléguée
Monsieur François Cardinal, Municipalité d'Otterburn Park, délégué
Monsieur Martin Damphousse, Ville de Varennes, délégué
Monsieur Marc Lavigne, Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, délégué, vice-président

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Suzie Prince, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président, Monsieur Martin Dulac, souhaite la bienvenue aux administrateurs.
Le président constate le quorum et ouvre la séance à 8 h 38.
Le président fait la lecture de l'ordre du jour de la séance.

RÉSOLUTION 2019-12-20-01

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ par Madame Brigitte Minier
ET RÉSOLU à l'unanimité
QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE.

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le président invite les membres de l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la RISAVR au conseil d'administration.

Aucune question n'est posée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 15 NOVEMBRE 2019 ET DU 3 DÉCEMBRE 2019

Considérant que les deux procès-verbaux n'ont pas été transmis aux administrateurs, il est unanimement convenu de reporter ce point à la prochaine réunion du conseil d'administration prévue le 24 janvier 2020.

4. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉBOURSÉS EN DATE DU 20 DÉCEMBRE 2019

Les administrateurs ont pris connaissance de la liste des comptes à payer et des déboursés en date du 20 décembre 2019 figurant dans la documentation de la présente séance.

Après discussion ils formulent la résolution suivante :

RÉSOLUTION 2019-12-20-02

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzie Prince, certifie avoir pris les mesures requises pour que des crédits soient disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Normand Varin
APPUYÉ par Madame Brigitte Minier
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes à payer, déboursés et prélèvements en date du 20 décembre 2019 telle que modifiée pour un montant total de 362 346.75 \$ auquel s'ajoutera l'ajustement requis pour les jetons de présence des administrateurs et un déboursé de 17 300 \$ pour les salaires à payer le 2 janvier 2020;

QUE madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit et est autorisée à émettre les paiements afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

5. AUTORISATION DÉSIGNATION SIGNATAIRE DES CHÈQUES

Suite à l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu le 10 décembre dernier, les administrateurs sont invités à autoriser et désigner cette dernière à titre de signataire des chèques et effets bancaires pour l'organisation.

Après discussion ils formulent la résolution suivante :

RÉSOLUTION 2019-12-20-03

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 2019-12-03-02 adoptée par le conseil d'administration lors de la séance extraordinaire du 3 décembre 2019, madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC fut nommée directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR);

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a le pouvoir de signer des chèques pour et au nom de la RISAVR conformément au Règlement numéro 2 déléguant à certaines personnes le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaire;

Il EST PROPOSÉ par Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ par Madame Vicky Langevin
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil confirme que madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière, est autorisée à titre de directrice générale et de secrétaire-trésorière, à signer des chèques conformément au Règlement numéro 2 déléguant à certaines personnes le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaire.

ADOPTÉE.

6. AUTORISATION DÉSIGNATION RESPONSABLE DE L'ACCÈS A L'INFORMATION

Suite à l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu le 10 décembre dernier, les administrateurs sont invités à autoriser et désigner cette dernière à titre de responsable de l'accès à l'information pour l'organisation.

Après discussion ils formulent la résolution suivante :

RÉSOLUTION 2019-12-20-04

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, un responsable doit être désigné afin de traiter les demandes d'accès à l'information transmises à la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de responsable de l'accès à l'information;

Il EST PROPOSÉ par Madame Louise Allie
APPUYÉ par Monsieur Normand Varin
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil désigne madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de responsable de l'accès à l'information;

QUE madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence monsieur le président, Martin Dulac, soient et sont autorisés à signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

7. AUTORISATION CHANGEMENT DE NOMS POUR LES CARTES DE CRÉDITS ET ÉMISSION D'UNE CARTE DE CRÉDIT AU NOM DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Suite au départ de Madame Madeleine Daoust et à l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu le 10 décembre dernier, les administrateurs sont invités à annuler la carte de crédit émise au nom de Madame Daoust et autoriser l'émission d'une carte de crédit au nom de Madame Prince.

Après discussion ils formulent la résolution suivante :

RÉSOLUTION 2019-12-20-05

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au Règlement numéro 2 sur les délégations de compétence que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) a le pouvoir d'autoriser des dépenses inférieures à 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer une demande de carte de crédit de type corporative, au nom de madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC directrice générale et secrétaire-trésorière ayant une limite de crédit de 1 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette carte de crédit sera utilisée afin d'acquitter certaines dépenses courantes ou dépenses urgentes, le tout dans le respect du Règlement numéro 2 sur les délégations de compétence;

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Minier
APPUYÉ par Monsieur Gilles Lamoureux
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil d'administration autorise madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC directrice générale et secrétaire-trésorière à annuler la carte de crédit de type corporative au nom de madame Madeleine Daoust auprès de l'institution financière;

QUE le conseil d'administration autorise l'émission d'une carte de crédit de type corporative dont la limite de crédit sera de 1 500 \$, au nom de madame Suzie Prince, Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC directrice générale et secrétaire-trésorière, afin de lui permettre d'acquitter certaines dépenses courantes et urgentes, le tout dans le respect du Règlement numéro 2 (sur les délégations de compétence);

QUE madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence monsieur le président, Martin Dulac, soient et sont autorisés à signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

8. **AUTORISATION DESIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE AUTORISÉE – REVENU QUÉBEC**

Suite à l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu le 10 décembre dernier, les administrateurs sont invités à désigner cette dernière à titre de représentante autorisée de l'organisation auprès de Revenu Québec.

Après discussion ils formulent la résolution suivante :

RÉSOLUTION 2019-12-20-06

CONSIDÉRANT QU'afin d'obtenir de Revenu Québec des renseignements sur les comptes de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) et de pouvoir à toute transaction relative au dossier de celle-ci, incluant la communication de renseignements confidentiels, il est nécessaire de nommer par résolution un représentant de la RISAVR autorisés à communiquer avec Revenu Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentante autorisée;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution permettra audit représentant autorisé de présenter une procuration à Revenu Québec dans l'éventualité où il serait dans l'impossibilité de communiquer avec Revenu Québec;

Il EST PROPOSÉ par Madame Vicky Langevin
APPUYÉ par Monsieur Normand Teasdale
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil nomme madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentante autorisée de la RISAVR afin d'obtenir de Revenu Québec des renseignements sur les comptes de la RISAVR et de pouvoir à toute transaction relative à celle-ci, incluant la communication de renseignements confidentiels;

QUE madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à présenter à Revenu Québec une procuration advenant son impossibilité de communiquer avec Revenu Québec;

QUE madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence, monsieur le président, Martin Dulac, soient et sont autorisés à signer ou compléter tout document afin de donner effet à la présente résolution;

ADOPTÉE.

9. **AUTORISATION DESIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE AUTORISÉE RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES – REVENU QUÉBEC**

Suite à l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu le 10 décembre dernier, les administrateurs sont invités à désigner cette dernière à titre de représentante autorisée responsable des services électroniques auprès de Revenu Québec.

Après discussion ils formulent la résolution suivante :

RÉSOLUTION 2019-12-20-07

CONSIDÉRANT QU'afin d'utiliser les services électroniques de Revenu Québec, la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) doit nommer par résolution un représentant autorisé responsable des services électroniques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentante autorisée des services électroniques de la RISAVR;

Il EST PROPOSÉ par Monsieur Normand Varin
APPUYÉ par Madame Louise Allie
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit et est autorisée à :

- consulter et agir au nom et pour le compte de la RISAVR, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), y compris le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, pour tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la RISAVR pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de la RISAVR aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la RISAVR, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de la RISAVR aux services de ClicSÉCUR - Entreprises et aux services en ligne Mon dossier pour les entreprises;
- consulter et agir au nom et pour le compte de la RISAVR, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer avec la représentante autorisée, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la RISAVR et qui sont nécessaires à l'inscription à « Mon dossier pour les entreprises » ou aux autres droits et obligations de toute nature de la RISAVR;

QUE madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence monsieur le président, Martin Dulac, soient et sont autorisés à signer ou compléter tout document afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

10. AUTORISATION DESIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE AUTORISÉE POUR CLICSÉQR – REVENU QUÉBEC

Suite à l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu le 10 décembre dernier, les administrateurs sont invités à désigner cette dernière à titre de représentante autorisée pour ClicSÉQR de Revenu Québec.

Après discussion ils formulent la résolution suivante :

RÉSOLUTION 2019-12-20-08

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant autorisé à signer au nom de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR et généralement à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentante autorisée à cet effet;

Il EST PROPOSÉ par Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ par Madame Vicky Langevin
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit nommée à titre de représentant autorisé et qu'elle soit autorisée à signer, au nom de la RISAVR, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR et généralement à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉQR;

QUE madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence, monsieur le président, Martin Dulac, soient et sont autorisés à signer ou compléter tout document afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

11. AUTORISATION DESIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE AUTORISÉE – AGENCE DE REVENU DU CANADA

Suite à l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu le 10 décembre dernier, les administrateurs sont invités à désigner cette dernière à titre de représentante autorisée pour L'Agence de revenu du Canada.

Après discussion ils formulent la résolution suivante :

RÉSOLUTION 2019-12-20-09

CONSIDÉRANT QU'afin d'obtenir de l'Agence du revenu du Canada des renseignements sur les comptes de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR)

et de pourvoir à toute transaction relative au dossier de celle-ci, incluant la communication de renseignements confidentiels, il est nécessaire de nommer par résolution un représentant de la RISAVR autorisé à communiquer avec ladite agence;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentant de la RISAVR;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution permettra audit représentant de présenter une procuration à l'Agence du revenu du Canada dans l'éventualité où il serait dans l'impossibilité de communiquer avec l'Agence du revenu du Canada;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ par Madame Brigitte Minier
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil d'administration nomme madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentant de la RISAVR afin d'obtenir de l'Agence du revenu du Canada des renseignements sur les comptes de la RISAVR et de pourvoir à toute transaction relative à celle-ci, incluant la communication de renseignements confidentiels;

QUE madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit et est autorisée à présenter à l'Agence du revenu du Canada une procuration advenant son impossibilité de communiquer avec ladite Agence;

QUE madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence, monsieur le président, Martin Dulac, soient et sont autorisés à signer ou compléter tout document afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

12. **AUTORISATION DESIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE AUTORISÉE – CNESST**

Suite à l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu le 10 décembre dernier, les administrateurs sont invités à désigner cette dernière à titre de représentante autorisée pour la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST).

Après discussion ils formulent la résolution suivante :

RÉSOLUTION 2019-12-20-10

CONSIDÉRANT QU'afin d'obtenir de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) des renseignements sur les comptes de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) et de pourvoir à toute transaction relative au dossier de celle-ci, incluant la communication de renseignements confidentiels, il est nécessaire de nommer par résolution un représentant de la RISAVR autorisé à communiquer avec la CNESST;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentant autorisé de la RISAVR;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution permettra audit représentant autorisé de présenter une procuration à la CNESST dans l'éventualité où il serait dans l'impossibilité de communiquer avec la CNESST;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Normand Varin
APPUYÉ par Monsieur Gilles Lamoureux
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil d'administration nomme madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de représentant autorisé de la RISAVR afin d'obtenir de la CNESST des renseignements sur les comptes de la RISAVR et de pourvoir à toute transaction relative à celle-ci, incluant la communication de renseignements confidentiels;

QUE madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à présenter à la CNESST une procuration advenant son impossibilité de communiquer avec la CNESST;

QUE madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence, monsieur le président, Martin Dulac, soient et sont autorisés à signer ou compléter tout document afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

13. AUTORISATION DESIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE AUTORISÉE – MAPAQ

Suite à l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu le 10 décembre dernier, les administrateurs sont invités à désigner cette dernière à titre de représentante autorisée pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Après discussion ils formulent la résolution suivante :

RÉSOLUTION 2019-12-20-11

CONSIDÉRANT QU'afin d'obtenir du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) des renseignements sur les comptes de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) et de pourvoir à toute transaction relative au dossier de celle-ci, incluant la communication de renseignements confidentiels, il est nécessaire de nommer par résolution un représentant autorisé de la RISAVR autorisé à communiquer avec le MAPAQ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentante autorisée de la RISAVR;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution permettra audit représentant autorisé de présenter une procuration au MAPAQ dans l'éventualité où il serait dans l'impossibilité de communiquer avec le MAPAQ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Vicky Langevin
APPUYÉ par Madame Marilyn Nadeau
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil d'administration nomme madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de représentante autorisée de la RISAVR afin d'obtenir du MAPAQ des renseignements sur les comptes de la RISAVR et de pourvoir à toute transaction relative à celle-ci, incluant la communication de renseignements confidentiels;

QUE madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à présenter au MAPAQ une procuration advenant son impossibilité de communiquer avec le MAPAQ;

QUE madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence, monsieur le président, Martin Dulac, soient et sont autorisés à signer ou compléter tout document afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

14. DEPÔT D'UN RAPPORT STATISTIQUE SUR LA VENTE DES MÉDAILLES AU 30 NOVEMBRE 2019

Le conseil d'administration prend acte du rapport statistique sur la vente des médailles au 30 novembre 2019 déposé par madame Suzie Prince, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La directrice générale et secrétaire-trésorière précise que comparativement à la même date l'an dernier une hausse de vente de médailles pour chiens est enregistrée cette année dans les villes et municipalités de Beloeil (34 %), Saint-Amable (23 %), Saint-Charles-sur-Richelieu (200 %), Sainte-Julie (4 %) et Varennes (2,9 %) mais qu'un recul est enregistré dans d'autres villes et municipalités, soit McMasterville (21 %), Mont-Saint-Hilaire (21%), Saint-Jean-Baptiste (16,3 %) et Saint-Mathieu-de-Beloeil (15 %). Un effort accru sera réalisé par l'équipe au cours des prochaines semaines dans Mont-Saint-Hilaire, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu de Beloeil. Globalement, 3 590 médailles de plus ont été vendues cette année comparativement à l'an dernier.

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le président invite les membres de l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la RISAVR.

Aucune question n'est posée.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Minier
APPUYÉ par Madame Louise Allie
ET RÉSOLU à l'unanimité
QUE la séance soit levée à 8 h 50.

ADOPTÉE.

Martin Dulac
Président

Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC
Directrice générale et secrétaire-trésorière